



Usurpation d'identité suite à perte de papier d'identité

Par **libertÃ©**, le **25/02/2012** à **10:34**

Bonjour,

J'ai égaré mes papiers d'identité en septembre 2011, je l'ai aussitôt signalé à la police.

En janvier 2012, je reçois une lettre d'interdiction bancaire de ma banque. Je les contacte et il me signale que je suis fiché à la banque de France car j'aurais sois disant un autre compte et émis des chèques sans provisions, or je n'en ai qu'un seul...

Je me rends à la police où je dépose plainte contre X.

J'apprends en me rendant à cette banque que l'usurpatrice a contracté des crédits à la consommation et que la somme avoisine les 10000 euros, ils me conseillent d'envoyer un courrier relatant les faits au centre financier, ce que j'ai fait à 2 reprises. N'ayant pas de réponse, je me rends dans l'établissement où a été ouvert le compte, j'expose le souci et là je suis mal reçu et je n'ai le droit à aucune info de leur part. Ils ne veulent pas me délivrer de relevé de comptes. Je sais juste que la personne a utilisé une facture EDF, trafiqué puisque je suis hébergée donc je n'ai aucun contrat chez eux et a utilisé ma carte d'identité. Elle a également ouvert une ligne téléphonique. La police ne fait rien et me dit que c'est à moi de demander le relevé bancaire pour essayer de "tracer" la fausse.

Bref je suis perdue, je ne veux pas en rester là avec cette satannée banque mais je n'ai pas les moyens de prendre un avocat. Je viens d'intégrer un nouveau boulot qui me prend énormément de temps. Merci par avance de votre réponse et aide.

Cordialement